

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Aperçu de session

Conseil national session d'Automne 2026

Date de publication : 03.09.2026





Table des matières

Editorial		3
Conseil national session d'Automne 2026		4
25.065 - Loi sur le logement. Modification	Adoption	4
24.3961 - Renforcement de la lex Koller	Adoption	5
25.049 - Infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo). Loi fédérale	Adoption	6
26.3012 - Définir les soins de base fournis par les proches aidants et clarifier la rémunération par l'AOS	Adoption	7
26.3013 - Soins prodigués par des proches. Assurer la qualité et renforcer le pouvoir de planification dans le cadre de la procédure d'admission des organisations d'aide et de soins à domicile	Adoption	7
26.3519 - Facturation séparée des prestations fournies par des proches aidants	Adoption	8
25.4674 - Pour une stratégie d'asile qui soit réellement dans l'intérêt de la population suisse	Rejet	8
Impressum		9



Editorial

Face à la pénurie persistante de logements, le renforcement de l'offre de logements abordables joue un rôle important pour les villes. L'Union des villes suisses s'engage en faveur d'une politique du logement qui favorise la création de logements abordables et répond aux besoins des villes, caractérisées par leur diversité et leur croissance. Elle recommande donc d'adopter l'objet 25.065 «Loi sur le logement. Modification» et de rejeter la motion 24.3961 «Renforcement de la lex Koller».

Dans le domaine de l'asile, l'Union des villes suisses se mobilise en faveur de la stratégie en matière d'asile 2027. La Confédération, les cantons et les villes et communes soutiennent ce projet commun. La motion 25.4674 «Pour une stratégie d'asile qui soit réellement dans l'intérêt de la population suisse» risquerait de remettre en cause les travaux actuels et les bloquerait inutilement. Elle recommande donc de rejeter la motion. Les villes doivent pouvoir compter sur une collaboration efficace entre les différents échelons de l'État ainsi que sur un encadrement adapté de l'hébergement et de la prise en charge des personnes dans le domaine de l'asile.

En outre, l'Union des villes suisses se réjouit du thème du débat d'actualité «Canicule et sécheresse». Pour les villes, la reconnaissance de la chaleur comme un danger naturel et comme une tâche transversale commune a une très haute priorité.

Cordiales salutations et bonne lecture

Monika Litscher
Directrice



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Conseil national session d'Automne 2026

25.065 Objet du Conseil fédéral

Loi sur le logement. Modification

Mercredi, 16 septembre 2026 - Conseil national

Position: Les modifications de la loi sur le logement visent à introduire un modèle de loyer fixé sur la base des coûts. Ce modèle de loyer concerne les maîtres d'ouvrage œuvrant à la construction de logements d'utilité publique, qui sont encouragés par des aides financières attribuées dans le cadre de la loi sur le logement (LOG).

Les maîtres d'ouvrages d'utilité publique sont des partenaires importants des villes et contribuent à la création de logements de qualité et à loyer abordable, une préoccupation majeure des villes au vu de la pénurie actuelle de logements. L'Union des villes suisses se réjouit que le Conseil fédéral souhaite introduire ce modèle de loyer pour créer davantage de transparence dans la fixation des loyers.

La forme du modèle de loyer a fait l'objet de débats au sein de la CER-N. L'Union des villes suisses soutient les précisions apportées par la commission à l'article 38a quant au modèle de loyer. Celles-ci définissent la transparence mentionnée plus haut et donnent aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique des repères clairs pour la future fixation des loyers conformément à la LOG.

Pour les articles 1 et 5, l'Union des villes suisses recommande de suivre la majorité de la commission. Les logements faisant l'objet de mesures d'encouragement doivent être mis à la disposition de tous les contribuables.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'entrer en matière sur cet objet et de suivre le Conseil fédéral. En ce qui concerne l'article 38a, elle recommande de suivre la commission du Conseil national.



24.3961 Motion Aeschi (V/ZG)

Renforcement de la lex Koller

Mardi, 22 septembre 2026 - Conseil national

Position : La motion demande l'annulation des assouplissements de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Ceci rendrait difficile l'acquisition de terrains, résidences principales, résidences secondaires, appartements de vacances, maisons à plusieurs logements et immeubles commerciaux par des personnes vivant à l'étranger.

Dans sa [prise de position](#) sur la modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE), l'Union des villes suisses s'est déjà prononcée pour un retour de la LFAIE à son but originel. Pour les villes, la priorité consiste à limiter les achats spéculatifs et les investissements effectués par des personnes à l'étranger. L'Union des villes suisses soutient donc la motion.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'approuver la motion.



25.049 Objet du Conseil fédéral

Infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo). Loi fédérale

Mercredi, 23 septembre 2026 - Conseil national

Position : Le Conseil des États n'est pas entré en matière sur la loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo). Le Conseil national doit à présent décider s'il maintient sa position. En mettant en place la LIDMo, la Confédération veut promouvoir les échanges et la mise en réseau de données sur la mobilité provenant de tous les secteurs et de toutes les offres.

La construction d'infrastructures de transport, la planification des transports et la gestion des transports sont des tâches fondamentales de l'État. Pour ce faire, il est de plus en plus important d'accéder aisément aux données sur la mobilité et de les échanger facilement. Les données sur les transports et la mobilité sont aujourd'hui déjà dans de nombreux domaines entre les mains de l'État. L'IDMo permet de surmonter les îlots de données existants et de créer les interfaces nécessaires à leur mise en réseau. Cette infrastructure doit être exploitée en toute indépendance des intérêts commerciaux, sans discrimination et dans l'intérêt de la mobilité globale. Pour ce faire, la solution est que la gestion soit assurée par la Confédération: elle seule pourra garantir sur le long terme la souveraineté numérique de la Suisse dans le domaine de la mobilité.

Dans bien des endroits, les infrastructures de transport et les offres de mobilité se heurtent aux limites de leurs capacités. Tout particulièrement dans les villes, le défi principal consiste à gérer des flux de trafic importants sur un espace réduit. La construction d'infrastructures n'est plus possible ou judicieuse que ponctuellement: il leur manque souvent la place nécessaire, ou bien les coûts sont trop élevés. C'est justement à ce niveau qu'intervient l'IDMo: la mise en réseau des données de mobilité, tous modes de transport confondus, permet de mieux exploiter les capacités des infrastructures existantes. Ceci économise des coûts de construction et d'exploitation et permet d'avoir un système de mobilité plus efficient, plus multimodal et plus durable.

L'élaboration de la LIDMo s'est faite avec la participation de tous les organes étatiques et acteurs pertinents du secteur de la mobilité. Le résultat est une solution solide et équilibrée qu'il s'agit à présent de mettre en œuvre.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande au Conseil national d'entrer à nouveau en matière sur la LIDMo.



26.3012 Motion Commission de la sécurité sociale et de la santé publique Conseil des États (CSSS-E)

Définir les soins de base fournis par les proches aidants et clarifier la rémunération par l'AOS

Mardi, 29 septembre 2026 - Conseil national

Position : L'Union des villes suisses recommande d'adopter la motion afin que le Conseil fédéral se charge de réglementer les différents aspects relatifs aux proches aidants. Pour l'argumentation, cf. 26.3013.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'approuver la motion.

26.3013 Motion Commission de la sécurité sociale et de la santé publique Conseil des États (CSSS-E)

Soins prodigués par des proches. Assurer la qualité et renforcer le pouvoir de planification dans le cadre de la procédure d'admission des organisations d'aide et de soins à domicile

Mardi, 29 septembre 2026 - Conseil national

Position : La motion vise à obliger les cantons à prendre en considération des critères de qualité contraignants lors de l'admission d'organisations d'aide et de soins à domicile qui emploient des proches aidants. Elle veut aussi permettre aux cantons de limiter à un ou des prestataires de soins par région la facturation à l'AOS des soins fournis par des proches. Cela doit servir à garantir à la fois la qualité des prestations de soins et la protection des proches aidants. Pour l'échelon communal, l'embauche de proches aidants revêt une grande importance, car elle peut être impactée directement et très fortement selon les compétences propres à chaque canton. Les villes se félicitent que des proches aidants reçoivent une rémunération pour leur travail indispensable. Le fait qu'ils soient embauchés par une multitude de petites entreprises nouvelles pose néanmoins de nouveaux défis en termes de qualité, de financement et de transparence. Dans l'intérêt des proches soignants et aidants et des pouvoirs publics, l'UVS se prononce en faveur de conditions-cadres claires au niveau fédéral pour les proches aidants concernant la définition, la qualité, la transparence, les conditions d'embauche et le montant de la rémunération. La Confédération doit émettre des prescriptions uniformes, sans surcharger les efforts actuels des cantons.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'approuver la motion.

26.3519 Motion Commission de la sécurité sociale et de la santé publique Conseil national (CSSS-N)
Facturation séparée des prestations fournies par des proches aidants

Mardi, 29 septembre 2026 - Conseil national

Position : L'Union des villes suisses recommande d'adopter la motion afin que le Conseil fédéral se charge de réglementer les différents aspects relatifs aux proches aidants. Pour l'argumentation, cf. 26.3013.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'approuver la motion.

25.4674 Motion Germann (V/SH)

Pour une stratégie d'asile qui soit réellement dans l'intérêt de la population suisse

Mercredi, 30 septembre 2026 - Conseil national

Position : Cette motion demande une nouvelle stratégie d'asile et l'arrêt des travaux sur la stratégie en matière d'asile 2027.

Avec l'adoption commune du **mandat pour la stratégie en matière d'asile 2027**, la Confédération, les cantons et les villes et communes travaillent depuis novembre 2025 d'arrache-pied à répondre à ce besoin d'adaptation en proposant des mesures concrètes, qui prennent en compte les buts définis par la motion Germann, à l'exception du point 5. Il est prévu d'accélérer les procédures d'asile et de recours, de régler plus rapidement les questions en suspens et d'augmenter le nombre de rapatriements. La stratégie 2027 veut aussi lutter plus fermement contre les personnes délinquantes. L'intensification de la collaboration au sein de la Taskforce LEI / LAsi s'avère efficace.

La motion mettrait en danger les travaux actuels ou les bloquerait inutilement. La force de la stratégie en matière d'asile 2027 réside dans la coopération entre les trois échelons de l'État. La Confédération, les cantons et les villes et communes soutiennent ce projet commun.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande de rejeter la motion.



Impressum

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
[LinkedIn](#)